

**RAPPORT ANNUEL 2003-2004  
SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME  
CANADIEN**

<b>Organisation:</b> LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA
--

Le rôle du Conseil des Arts du Canada est de « favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art » grâce aux subventions, aux services et aux prix attribués aux artistes et organismes artistiques canadiens.

Le Conseil s'est engagé à soutenir la diversité culturelle dans les arts au Canada, ce qui renforce la nature dynamique de notre culture à mesure que des nouvelles pratiques artistiques sont introduites, inventées et réinventées. Pour contrebalancer les enjeux historiques de sous-représentation des pratiques artistiques de cultures diverses au Conseil, le Bureau de l'équité a été créé pour soutenir la concentration stratégique du Conseil sur l'égalité et les perspectives des artistes et des organismes des minorités visibles. La définition des artistes de minorité visible inclut, sans s'y limiter, ceux dont l'origine est asiatique, africaine, latino-américaine, arabe et mixtes. Le Bureau de l'équité collabore aussi avec le Secrétariat des arts autochtones du Conseil, qui se concentre sur les artistes et organismes artistiques autochtones, sa définition d'autochtones incluant à la fois ceux qui en ont le statut, ceux qui ne le possèdent pas, ainsi que les métis et les Inuits.

Lorsqu'il définit sa vision et ses objectifs, le Bureau de l'équité passe en revue les analyses démographiques portant sur la société canadienne et le secteur culturel. Il a noté que d'après le recensement de 2001, la proportion de personnes de cultures diverses au Canada est de 13,4 % ,et on projette qu'elle sera de 20 % en 2016. De telles données éclairent les objectifs du Conseil dans les domaines de l'équité dans l'emploi et du financement qui soutiennent la diversité culturelle.

L'équité est au centre de l'engagement du Conseil envers la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Par « équité » nous entendons un ensemble de principes et de processus, à travers toute l'institution, qui répondent à tous les individus de façon juste, quels que soient leur race, leur ethnie, leur sexe, leur orientation sexuelle, leurs capacités ou leur âge. Par le biais de l'équité, le Conseil des Arts du Canada contribue à établir une vision pluraliste de la société canadienne.

**1. Décrivez comment vos politiques, vos programmes et vos pratiques améliorent la possibilité, pour les individus et les communautés de toutes origines, de contribuer à l'évolution continue du Canada. Indiquez, s'il vous plaît, toute mesure ou indicateur de performance utilisés pour évaluer votre performance.**

Le Conseil des Arts du Canada s'est activement impliqué en ce qui a trait aux enjeux d'équité et de diversité depuis 1990, par le biais d'une consultation nationale qui a débouché sur la mise sur pied du Bureau de l'équité. En collaboration avec l'institution et le Comité consultatif pour l'égalité dans les arts (CCÉRA), le Bureau de l'équité surveille

les effets de nos politiques, programmes et pratiques relatifs aux différentes communautés de cultures diverses, contribue à leur développement équitable et propose des initiatives stratégiques pour améliorer l'accès et la prise de conscience. Le Bureau de l'équité s'assure que l'équité n'est pas seulement une stratégie, mais une valeur normalisée d'une institution. À titre d'exemple, le Bureau de l'équité participe aux travaux du Comité pour l'équité dans l'emploi du Conseil, qui s'assure que les membres des quatre groupes désignés en matière d'équité sont représentés au sein du personnel du Conseil. Le Comité compare régulièrement ces représentations avec les données des études démographiques sur l'emploi et les indicateurs d'équité dans les services publics fédéraux. Le Conseil a atteint et dépassé ses cibles dans chaque cas.

La clé de voûte de fonctionnement du Conseil est l'évaluation par les pairs, ce qui place les professionnels des arts au centre du processus d'attribution des subventions. Ainsi, les pairs évaluent le mérite artistique dans un contexte de comparaison nationale et apportent leurs points de vue sur les tendances concernant les pratiques artistiques et les communautés. Notre politique d'évaluation par les pairs reconnaît la diversité culturelle (« représentation des artistes et des professionnels des arts de diverses communautés ethniques, raciales et culturelles du Canada ») comme un des objectifs au cours de la sélection d'un comité. Tous les ans, le Conseil examine les comités dans chacun de ses services artistiques et produit un rapport annuel sur le système d'évaluation par les pairs à l'intention du Conseil d'administration du Conseil des Arts. En 2003-2004, 15 % des pairs se sont eux-mêmes identifiés comme étant issus de cultures diverses.

Les programmes du Conseil sont ouverts aux artistes et organismes artistiques professionnels. La définition de « professionnels » met l'accent sur la spécialisation, la reconnaissance par ses pairs, l'engagement et la présentation au public. Elle est également conçue pour être sensible aux diverses formes de formation, d'éducation et de pratique artistiques.

Le Conseil effectue régulièrement des visites pour informer les praticiens des arts sur les subventions et les services offerts par le Conseil. La priorité est de rejoindre les communautés mal desservies, incluant les artistes de minorités visibles, les autochtones et les jeunes. La documentation des programmes réaffirme que les programmes sont ouverts aux artistes professionnels et aux organismes artistiques canadiens, y compris ceux qui sont autochtones ou de cultures diverses. Le Bureau de l'équité et les Services aux arts sont attentifs aux analyses démographiques afin de déterminer dans quelles langues les documents du Conseil devraient être traduits. Actuellement, ils le sont en mandarin, en punjabi et en espagnol. (D'après le recensement de 2001, le chinois et le punjabi demeurent les deux langues non officielles les plus parlées à la maison chez les immigrants récents).

Le Conseil des Arts du Canada surveille le financement direct et indirect des artistes et organismes artistiques de cultures diverses.<sup>1</sup> En 2002-2003, le Conseil des Arts du

---

<sup>1</sup> Le *financement direct* fait référence aux fonds directement versés aux artistes et organismes artistiques de cultures diverses. Le *financement indirect* fait référence à des fonds versés à des artistes et organismes artistiques non culturellement diversifiés, mais qui bénéficient à des artistes ou à des organismes artistiques

Canada a attribué 6,5 M\$ en subventions directement aux artistes et organismes artistiques de cultures diverses dont la plus grande partie a été attribuée dans le cadre de programmes non dédiés.<sup>2</sup> Sur les 6,5 M\$ de financement direct total, 4,5 millions (69 %) provenaient de programmes non dédiés alors que 2 millions (ou 31 %) provenaient de deux programmes dédiés : le Programme d'accroissement de la capacité du Bureau de l'équité et Aide aux conservateurs de cultures diverses pour des résidences en arts visuels (voir plus bas). En plus du financement direct, les artistes et organismes artistiques de cultures diverses ont bénéficié de 4,4 M\$ en financement indirect en 2002-2003. Au total, en 2002-2003, environ 10,9 M\$ en financement direct et indirect ont bénéficié aux artistes et organismes artistiques de cultures diverses. Il s'agit d'une augmentation de 6,6 % par rapport à un total de 10,2 M\$ en 2001-2002, principalement sous la forme de financement indirect, ce qui démontre une ouverture croissante envers les pratiques artistiques de cultures diverses.

Le Service des prix et dotations du Conseil a aussi noté qu'un nombre croissant de prix est attribué à des artistes autochtones ou de cultures diverses. Par exemple, des artistes autochtones et de cultures diverses ont gagné dans les catégories « Concours de musique national Eckhardt-Gramatté » et « Prix littéraires du gouverneur général en 2003 ».

#### **Rapport sur la situation 2003-2004**

Le Conseil en est actuellement à la troisième année d'un plan stratégique de trois ans qui établit le soutien à la diversité culturelle en tant que priorité stratégique. En décrivant son approche, le Conseil a souligné les réalisations de l'institution en matière d'équité et de diversité, dont le pourcentage significatif de fonds alloués à des artistes individuels issus de minorités visibles (évalué entre 15 et 18 % au cours des quatre dernières années fiscales). D'après le recensement de 2001, ces pourcentages dépassent la proportion des minorités visibles dans la population (13,4 %), ce qui démontre la créativité dynamique et démographique des citoyens de cultures diverses au Canada.<sup>3</sup> Cependant, le Conseil estime que le financement des organismes de cultures diverses est une préoccupation dominante, soulignant que seulement 4 % des organismes artistiques recevant des subventions de fonctionnement ou annuelles provenaient de communautés de cultures diverses et que le soutien total aux arts (individus et organismes) de cultures diverses représentait 8,4 % des montants totaux alloués par le Conseil en 2002-2003.

---

de cultures diverses (par exemple, une subvention à un éditeur qui publie un livre d'un auteur issu d'une minorité visible). Nous devons aussi faire la distinction entre financement dédié ou non dédié. Les fonds *dédiés* sont exclusivement destinés à un groupe particulier, par exemple les programmes autochtones en danse, arts médiatiques, musique, théâtre, arts visuels, lettres et édition, ou encore les fonds distribués par le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langues officielles).

<sup>2</sup> Les fonds non dédiés font référence à des fonds qui n'ont pas été attribués à des artistes et organismes artistiques, mais qui ont impliqué la création, la production, la présentation, l'exposition ou la publication de travaux d'artistes issus de minorités visibles.

<sup>3</sup> Alors que Ressources humaines et Développement des compétences Canada utilisait encore les résultats du recensement de 1998 pour la période couverte par ce rapport, le Conseil a travaillé pour progresser par rapport aux dernières données disponibles.

En 2001-2002, le Conseil s'est attaqué à ce défi en créant le Programme d'accroissement de la capacité, une initiative ciblée du Bureau de l'équité d'une durée de trois ans, basé sur trois stratégies :

- **Subventions pour l'accroissement de la capacité** : subventions pluriannuelles d'un montant de 90 000 \$ sur trois ans afin de développer la force et la résilience organisationnelle ;
- **Cap sur l'excellence** : possibilités de réseautage et de développement professionnel pour appuyer les bénéficiaires du Programme d'accroissement de la capacité (un partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien) ;
- **Stages sur la gestion des arts** : possibilités de formation et de stages pour les gestionnaires des arts de cultures diverses par le biais du Income Managers Program de l'Université de Waterloo.

À ce jour, 61 organismes ont été soutenus par le Programme d'accroissement de la capacité et ont bénéficié des possibilités de réseautage et de développement professionnel offertes par Cap sur l'excellence. Cinq personnes issues de cultures diverses ont obtenu leur diplôme du Income Managers Program et ont participé à des stages dans des institutions artistiques nationales. Le Programme d'accroissement de la capacité représente à l'heure actuelle un investissement de 5,75 M\$ sur trois ans dans les infrastructures artistiques de cultures diverses.

Les Arts visuels offrent deux programmes dédiés au développement des pratiques de conservation et de critique : l'Aide aux conservateurs de cultures diverses et l'Aide aux conservateurs autochtones pour des résidences. L'Aide aux conservateurs de cultures diverses pour les résidences en arts visuels est destiné à augmenter le bassin national de conservateurs professionnels et de faire progresser les connaissances et l'expertise dans les institutions d'arts visuels au Canada. Depuis sa création, en 1999, un montant total de 233 000 \$ a été attribué dans le cadre de ce programme.

**Comment:** C'était le même montant pour le rapport de 2003

D'autres programmes non dédiés bénéficient d'un haut niveau de participation des artistes et organismes artistiques de cultures diverses. Le programme de subventions de projet aux festivals multidisciplinaires du Bureau Inter-arts a été créé de concert avec des organismes de cultures diverses en tenant compte et en répondant correctement à leurs besoins. De la même façon, le programme d'aide à la littérature orale (création parlée et conte) du Service lettres et édition, est une réponse aux traditions orales largement répandues au sein de communautés de cultures diverses. Le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté, un investissement sur deux ans qui renforce l'engagement du Conseil envers les activités artistiques et qui rassemblent des artistes professionnels et l'ensemble de la communauté, a eu un effet significatif sur les communautés de cultures diverses.

Les occasions créées par les initiatives telles que le Programme d'accroissement de la capacité ou le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté – ainsi que les valeurs inhérentes à leur conception – sont très appréciées par la communauté artistique. Ce point a été souligné par les participants à Cap sur l'excellence qui étaient présents au Forum des ministres sur la diversité culturelle du ministère du Patrimoine canadien en avril 2003.

Enfin, le Bureau de l'équité a contribué à l'effort d'augmentation de la portée du Conseil et, en 2002-2003, a travaillé en collaboration avec les Services aux arts et la Division des arts afin d'offrir des séances d'information dans un cadre d'équité et de diversité à Vancouver, Toronto et Halifax. Les séances incluaient un survol des programmes, des ateliers de rédaction de demandes de subventions et de budgets, des possibilités de réseautage et de développement professionnel et des consultations individuelles. Plus de 30 artistes issus de minorités visibles ont participé à ces séances de deux jours à Vancouver et Toronto. À Halifax, le Conseil a rejoint 50 artistes de minorités visibles dont beaucoup n'avaient jamais fait de demande au Conseil.

**2. Décrivez comment vos politiques, vos programmes et vos pratiques améliorent la compréhension et le respect de la diversité parmi les membres de la société canadienne. Spécifiez, s'il vous plaît toute mesure ou indicateur de performance utilisé pour évaluer votre performance.**

L'implication du Conseil a débouché sur une diversité accrue du personnel du conseil d'administration, des comités consultatifs, des comités d'évaluation par les pairs et d'autres unités associées au travail du Conseil. Des artistes issus de minorités visibles ont aussi contribué à notre processus de consultation en participant à cinq comités consultatifs successifs pour l'égalité raciale dans les arts, qui ont nécessité la participation de plus de 30 personnes-ressources, incluant des artistes de la communauté, du personnel du Conseil et des membres du conseil d'administration. Ces comités consultatifs ont permis un transfert de connaissances d'artistes « sur le terrain » vers les plus hauts niveaux de l'institution et vice-versa. Ce dialogue permet au Conseil de se tenir au fait des enjeux d'équité et de diversité, des changements démographiques sur le plan national et international, des développements culturels et des pratiques artistiques.

Durant l'hiver 2003, le Conseil a diffusé des angles de ses priorités et stratégies actuelles grâce à un article dans le bulletin d'information du Conseil *Pour les Arts*, portant sur une nouvelle génération d'artistes de cultures diverses. Présentant de nouveaux talents tels que Babees, Motion, 4Unity Productions, et Chanti Wedge, l'article parlait de « cette nouvelle génération d'artistes qui crée des œuvres fusionnant des sources d'inspiration et tissant de nouveaux motifs de pratique artistique et d'approche philosophique. Un symbole très visible de l'expérience actuelle de jeunes avec le hip-hop, sa musique distinctive, son vocabulaire urbain mais néanmoins lyrique, et sa poésie orale qui représente un pont artistique, et une intersection, entre des sources culturelles diverses ».

Les **initiatives stratégiques** n'offrent pas seulement des possibilités de développement à la communauté artistique, mais aussi à l'institution. Dans le cadre du Programme d'accroissement de la capacité, le Bureau de l'équité a travaillé en étroite collaboration avec la Division des arts au développement des programmes et à leur mise en œuvre. La Division des arts et le coordonnateur de l'équité ont surveillé conjointement les objectifs, les stratégies et les réalisations des organismes bénéficiaires, améliorant ainsi la capacité des agents de programme à prodiguer des conseils. Les agents de programme ont aussi participé aux activités du Bureau de l'équité liées à l'accroissement de la capacité. En 2003, 17 membres du personnel, incluant des chefs de service et des agents de programme ont voyagé avec le coordonnateur de l'équité afin de tenir des séances d'information, de visiter des sites et de donner des consultations individuelles, rencontrant ainsi des clients proposant des projets qui seraient autrement passés en deuxième priorité. De cette façon, le Programme d'accroissement de la capacité est devenu un moyen, pour le Conseil, de renouveler son engagement et d'enrichir notre compréhension sur la façon de mieux servir les diverses communautés artistiques.

**Comment:** C'était le même nombre pour l'année 2003, qui parlait des années 2002-2003

Enfin, grâce à des initiatives telles que *Sonic Weave*, le Conseil a pu présenter de façon créatrice et stratégique une vitrine démontrant l'excellence des artistes issus de cultures diverses. Pendant la tournée *Sonic Weave*, six groupes canadiens et artistes solos ont joué

cet été sur les scènes d'importants festivals internationaux d'Europe. Les numéros, sélectionnés à partir de 284 propositions à l'occasion d'un concours national, sont « un échantillon du son canadien unique dans la musique folk et les musiques du monde, modelé par les nombreuses influences culturelles et linguistiques qui définissent le Canada d'aujourd'hui ». Les artistes de Sonic Weave se sont produits en direct devant des auditoires de quelque 80 000 personnes.

**3. Décrivez comment votre organisation recueille des données statistiques afin de justifier le développement de politiques, de programmes et de pratiques qui sont sensibles à la réalité multiculturelle du Canada. Veuillez décrire, s'il vous plaît, toute étude entreprise.**

Les Services aux arts travaillent de concert avec les agents de programme, le Bureau de l'équité et le Secrétariat aux arts autochtones afin de recueillir des données statistiques sur la diversité culturelle. Les artistes sont invités à divulguer eux-mêmes leur identité culturelle lorsqu'ils participent à un comité d'évaluation par les pairs du Conseil, par le biais d'un nouveau formulaire développé par les Services aux arts. Cette information est saisie afin de surveiller la représentation des diverses cultures au sein des comités d'évaluation par les pairs.

Le pourcentage des ressources allouées à la création, à la production et à la diffusion des arts par les organismes artistiques de cultures diverses est évalué par l'agent de programme et examiné par les Services aux arts et le coordonnateur de l'équité. Ce pourcentage est basé sur le mandat, le leadership et la pratique artistiques décrits par l'organisme artistique candidat. Il s'agit seulement d'une évaluation qui nous permet d'observer la progression ou la régression du soutien de l'institution à la diversité dans les arts.

Le pourcentage de ressources allouées à la création, à la production et à la diffusion d'œuvres d'artistes individuels de cultures diverses est évalué par l'agent de programme et examiné par le coordonnateur de l'équité. Ce pourcentage est basé sur la définition de la diversité culturelle du Bureau de l'équité et n'est recueilli que sous forme de statistiques globales, de façon à respecter la *Loi sur les renseignements personnels*.

Le Conseil surveille aussi le pourcentage des ressources allouées au financement stratégique d'initiatives portant sur l'équité et la diversité ainsi que le nombre de nouveaux organismes artistiques recevant un appui du Conseil. Le Conseil examine aussi les rapports finaux afin d'évaluer l'effet des activités soutenues.

Le Conseil présente régulièrement les progrès accomplis en matière de diversité culturelle au conseil d'administration par le biais de son *rapport annuel sur les indicateurs de performance*.

Le Conseil reconnaît de plus en plus qu'il a besoin de données qualitatives qui faciliteront le développement de politiques, de programmes et de pratiques telles que celles qui apparaîtront dans *Échos du milieu : Perspectives sur les meilleures pratiques de gestion chez les organismes artistiques issus des communautés culturelles, autochtones et des autres organismes communautaires*, initié par le Conseil en réponse à une proposition de Cap sur l'excellence et en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien.

**Comment:** Selon l'anglais. Ne pas corriger si cette partie de traduction provient d'un endroit déjà reconnu

**Comment:** Idem

**4. Est-ce que votre organisation utilise de façon appropriée les compétences linguistiques et culturelles des personnes de toutes origines ? Veuillez, s'il vous plaît, fournir des exemples. Est-ce que votre organisation utilise de façon appropriée les compétences linguistiques et culturelles de personnes de toutes origines ? Veuillez, s'il vous plaît, fournir des exemples.**

Le Conseil exige de tout son personnel qu'il soit sensibilisé aux enjeux d'équité et de diversité. Dans le cadre de son orientation, le nouveau personnel est tenu de rencontrer le coordonnateur du Bureau de l'équité afin de bénéficier d'une perspective historique sur les fondements et la poursuite du travail du Bureau.

Le Comité consultatif pour l'égalité raciale dans les arts (CCÉRA) a créé un forum pour que l'institution s'engage directement envers la communauté, et ce, avec la participation des personnes-ressources de la communauté, du personnel du Conseil et de membres du conseil d'administration. Avec le Comité consultatif sur les arts autochtones, le CCÉRA a été un élément essentiel dans l'élaboration d'un cadre critique d'équité créatif et d'importance pour le développement des programmes, des politiques et des pratiques du Conseil, allant des politiques d'évaluation par les pairs et la définition du « professionnalisme », aux initiatives stratégiques telles que notre partenariat pour des stages en gestion des arts. La valeur de cette initiative s'est vue renforcée avec la tenue du Forum des ministres sur la culture et la diversité, alors que plusieurs artistes et personnes-ressources invitées par le Ministère, se sont identifiées comme étant des « anciens membres du comité consultatif sur l'équité raciale ».

**5. Comment votre organisation s'assure-t-elle que des Canadiens de toutes origines ont des chances égales d'obtenir un emploi et d'être promues ?**

Le service des Ressources humaines du Conseil des Arts du Canada s'est engagé à respecter l'équité dans l'emploi dans des domaines tels que le recrutement, la promotion et la rétention, et renforce cet engagement par le biais d'un comité sur l'équité en matière d'emploi. La priorité actuelle du comité est de s'appuyer sur le dossier exemplaire du Conseil en matière d'équité dans l'emploi pour s'efforcer d'obtenir une représentation des membres des groupes d'équité dans toutes les divisions du Conseil et pour augmenter les possibilités d'une telle représentation aux niveaux supérieurs. Les Ressources humaines tiennent des données statistiques en pourcentage sur le personnel du Conseil ainsi que sur la disponibilité de la population active. Les Ressources humaines planifie également, pour la prochaine année, des ateliers sur la sensibilité culturelle, destinés au personnel du Conseil ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

**6. Est-ce que votre institution utilise un processus de révision des politiques et programmes existants en fonction de la politique de multiculturalisme ? Si un tel processus existe, est-ce que des ajustements ont été apportés aux politiques et programmes à la suite d'une telle révision ?**

Le processus de révision des politiques et programmes actuels du Conseil est basé sur la collaboration active et positive de toutes les divisions du Conseil, en particulier la

Division des arts et le Bureau de l'équité, l'analyse qualitative du Bureau de l'équité et les indicateurs de performance et les analyses quantitatives du Conseil. Le Bureau de l'équité élabore un plan d'action annuel qui dresse la carte des initiatives portant sur la diversité au sein du Conseil. Les services de la Division des arts élaboreront aussi des plans d'actions spécifiques sur l'équité et la diversité à la lumière de l'expertise des chefs de service et des agents de programme et des tendances des pratiques artistiques et de développement culturel observées dans le milieu.

**Décrivez vos priorités futures et les étapes à franchir afin de mieux mettre en œuvre la Loi sur le multiculturalisme canadien.**

Le Conseil considère le pluralisme culturel comme une force positive contribuant à la vitalité et à la créativité de la société canadienne. Les arts autochtones et de cultures diverses sont considérés comme des priorités stratégiques dans tous les programmes, reconnaissant ainsi l'excellence de ces pratiques artistiques et apportant un appui à leur développement continu.

Le Conseil s'est aussi fortement engagé à soutenir les arts autochtones et de cultures diverses dans son plan stratégique, de 2002-2003 à 2004-2005 et, durant la période couverte, a initié plusieurs mesures d'augmentation de la portée et d'accroissement de la capacité. Ces engagements initiaux ont été réaffirmés et renforcés à tous les niveaux au cours de la dernière année, à l'occasion de deux exercices de planification à l'échelle du Conseil, destinés à orienter le développement du plan stratégique du Conseil pour 2005-2006 à 2007-2008. *Tracer l'avenir* constituait une vue d'ensemble générale des orientations des activités et des services du Conseil. *L'Examen des dépenses, des programmes et des activités* a identifié des mesures stratégiques spécifiques. Le renforcement des arts autochtones et de cultures diverses est encore identifié comme étant un enjeu clé dans ces deux documents. Ils constituent la fondation solide de nos priorités spécifiques dans ce domaine.

Notre priorité absolue est d'augmenter notre soutien aux organismes artistiques de cultures diverses d'excellence, par le biais de programmes de fonctionnement. La Division des arts note que l'écosystème artistique est de plus en plus diversifié et qu'il inclut des structures artistiques nouvelles et plus variées qui affichent une large gamme de pratiques artistiques et de cultures. Ce sont ces structures qui sont généralement appuyées par des subventions de projets et qui présentent une vaste gamme de pratiques artistiques culturellement diversifiées.

Notre deuxième priorité est de soutenir l'accroissement de la capacité des organismes artistiques de cultures diverses qui sont des chefs de file en pratique artistique et en développement des communautés. Grâce à notre évaluation du Programme d'accroissement de la capacité, le Conseil développe actuellement un modèle de développement et de santé organisationnels à plusieurs niveaux, plus sensible à ces organismes.

Notre troisième priorité est de rejoindre les artistes jeunes et émergents de cultures diverses, particulièrement ceux des centres urbains, où la diversité culturelle est démographiquement plus importante. Les artistes de ce groupe incluent les communautés francophones de minorités visibles au Québec.

Notre quatrième priorité est de raffiner notre stratégie de collecte des données.

**7. Nom, titre et adresse de la personne responsable de la rédaction du rapport.**

Anthony Bansfield, coordonnateur du Bureau de l'équité, Conseil des Arts du Canada.